



Numéro de l'acte	2017-153-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2017

QUESTION N°2017-153

URBANISME : Projet Centre-Ville – Renouvellement de la convention avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) – Délibération de principe

RAPPORTEUR : Madame Caroline SAUDEMONT

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de l'Urbanisme,

Vu, la convention opérationnelle entre l'EPF et la ville d'Arques du 28 février 2008,

Vu, la convention opérationnelle entre l'EPF et la ville d'Arques du 5 mars 2013,

Vu, la délibération n°2013-17 du 5 février 2013 approuvant le renouvellement et la signature d'une convention avec l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas-de-Calais (EPF), relative à la réalisation de l'opération d'aménagement du Centre-Ville,

Vu, l'avenant n°1 à la convention opérationnelle portant sur l'application des modalités du Programme Pluriannuel d'Intervention pour la période 2015-2019 signé par la commune le 17 mars 2017 et par l'EPF le 2 août 2017,

Considérant que la convention avec l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas-de-Calais (EPF), relative à la réalisation de l'opération d'aménagement du Centre-Ville, conclue pour une durée de 5ans, porte notamment sur le portage foncier et la remise en état des sols, et arrive à échéance.

Par courrier en date du 29 mars 2017, l'EPF a fait part à la commune d'un point d'information concernant le planning des travaux restant à réaliser

- Evacuation de la pollution aux sols sur le terrain de l'ancienne usine 1 et traitement par pompage de la nappe superficielle (programmation au second trimestre 2018 pour une durée de 12 mois) ;

- Traitement anticorrosion de la structure de l'ancienne usine de composition (intervention prévue en début 2018 pour une durée de 6 mois).

De plus, l'EPF n'a pas acquis l'ensemble des biens situés dans le périmètre d'opération. Trois immeubles situés quai du commerce doivent encore faire l'objet d'une acquisition pour une maîtrise foncière totale.

Au vu des éléments rappelés ci-dessus, il semble nécessaire de reconsidérer l'échéance de la convention fixée au 5 mars 2018 et de signer une nouvelle convention avec l'EPF pour une durée nouvelle de 5 ans.

Cette demande, faite par le biais de cette délibération, sera examinée par le Conseil d'Administration dès que possible. Un projet de convention fera l'objet d'une prochaine délibération début 2018 avant signature suite à l'accord de principe des membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- d'approuver favorablement le principe de renouveler une nouvelle convention avec l'EPF, pour une durée de 5 ans, relative à l'opération d'aménagement du Centre-Ville.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES



Le 20 Décembre 2017

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2017**

Affiché le 21 décembre 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept le vingt et un décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 13 décembre 2017, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Valérie VASSEUR - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

Absents excusés :

Christine DACY ayant donné pouvoir à Corinne BOCQUILLON
Karine BONVOISIN ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT
Francis DICQUE ayant donné pouvoir à Jean-Marc DELAIRE
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT
Valérie VASSEUR ayant donné pouvoir à Marie-Line GAGNIAC
Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Bernadette BAROUX
Sophie LEBRIEZ ayant donné pouvoir à Alain RICOUART
Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne BAROUX

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 20 présents
- 1 absents non excusé
- 0 absents excusé
- 8 absents excusés avec pouvoir

Monsieur Dominique GODART est nommé secrétaire de séance.